



DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1
RAPPORT DE SOUTENANCE

Nom et Prénom : NANO Edlira née le 7 juillet 1981 à TIRANA (Albanie)

Titre de la thèse : Obsolescence logicielle : analyse et stratégies de remédiation

École Doctorale : InfoMaths - Informatique et Mathématiques de Lyon

Date de la soutenance : 22 juin 2026

Président du jury : Stéphanie Jean Daubias (nom, prénom à préciser)

Nombre de pages du rapport : 1

Edlira Nano a présenté sa thèse intitulée « Obsolescence logicielle : analyse et stratégies de remédiation » avec une remarquable clarté, alliant pédagogie et profondeur d'analyse.

Le jury —composé de chercheur.e.s en informatique et en sciences sociales— a été particulièrement impressionné par sa maîtrise des différents aspects des thématiques soulevées par sa recherche.

Edlira Nano a démontré, tant dans son manuscrit, que dans sa soutenance et plus encore par ses réponses aux questions du jury, une expertise technique approfondie des systèmes numériques, associée à une réelle ouverture interdisciplinaire aux sciences sociales, et à l'enquête qualitative en particulier.

Les nombreuses questions du jury, couvrant un large éventail thématique, ont reçu des réponses précises, argumentées et d'une grande profondeur. La candidate a fait preuve d'un recul remarquable sur sa thématique de recherche, sur ses résultats, ainsi que sur sa posture de recherche et les positionnements des différents acteurs étudiés. Ses réponses ont également permis d'enrichir ses travaux de perspectives révélant l'étendue de sa culture scienti que. Le jury a en n salué son engagement, son implication et la maturité scienti que dont témoigne l'ensemble de cette recherche de grande qualité.

Pour l'ensemble de ces raisons, le jury décerne à l'unanimité à Edlira Nano le grade de Docteur en Informatique de l'Université Claude Bernard Lyon 1.

Membres du jury avec voix délibérative :

Prénom NOM	Signature	Prénom NOM	Signature
Florence MARANINCHI		Aurélien BUGEAU	
Stéphanie JEAN-DAUBIAS		Sébastien SHULZ	
Roberto DI COSMO			

Les membres du jury attestent avoir pris connaissance de l'intégralité du rapport. Ils attestent que le directeur ou la directrice de thèse, ainsi que toute autre personne ayant participé à l'encadrement du doctorant ou de la doctorante, n'a pas pris part à la décision. Si le rapport comporte plusieurs pages ou s'il est rédigé sur un document distinct, il devra être paraphé sur chaque page et signé par le Président du jury.